

La montée des embauches en CDD court en France depuis 2000 : un réexamen sectoriel

Résumé La plupart des explications de la montée des CDD courts mettent en cause certains dispositifs : par exemple le CDD d'usage ou, dans le cadre d'une indemnisation chômage, l'activité réduite ou les droits rechargeables. L'évolution de l'emploi et sa recomposition sectorielle peuvent pourtant à eux seuls jouer un rôle considérable. La présente étude en propose une quantification systématique, entre 2000 et 2019, à partir de statistiques sectorielles Acooss-Urssaf. Trois périodes aux contextes conjoncturels et réglementaires distincts sont considérées : 2001-2009 ; 2009-2014 ; 2014-2019. L'analyse permet de repérer pour certains secteurs, notamment entre 2009 et 2014, une utilisation défensive des CDD courts associée à un emploi en repli. Mais la montée des CDD courts est surtout forte dans les secteurs dont l'emploi est en expansion. Quatre tendances sectorielles peuvent être associées à cela : le développement d'activités motivées par un produit occasionnel, qui justifie une flexibilité d'usage ; la réponse aux enjeux du vieillissement à partir d'un emploi de mauvaise qualité qui démultiplie les absences au travail ; la montée de la sous-traitance, qui s'accompagne d'une précarisation de l'emploi ; le développement de la sphère résidentielle, qui sollicite particulièrement l'emploi ponctuel. Rapporté à ces tendances contribuant à la montée des CDD courts, le rôle de stratégies de gestion contractuelle de l'emploi s'ajustant à un environnement réglementaire évolutif apparaît limité : c'est particulièrement clair pour le CDD d'usage ou l'activité réduite. De façon générale, les changements de pratiques sont liés aux conjonctures sectorielles.

Mots clés : stock d'emploi, flux d'embauches, secteurs d'activité, décomposition comptable

The rise in short fixed-term contracts in France since 2000: a sectoral review

Abstract Most explanations of the rise in the number of short fixed-term (SFT) employment contracts put the blame on some specific institutional arrangements such as customary fixed-term contracts or, as part of an unemployment benefit spell, limited employment or rechargeable entitlements arrangements. However, changes in employment and its sectoral reorganisation alone can play a considerable role. This study provides a systematic quantification of this role over 2000-2019, based on sectoral Acooss-Urssaf statistics. Three periods with distinct economic and regulatory contexts are considered: 2001-2009, 2009-2014 and 2014-2019. For some business sectors, particularly between 2009 and 2014, the analysis reveals a defensive use of SFT contracts associated with falling employment. However, the increase in the use of those contracts is particularly marked in sectors where employment is expanding. Four sectoral trends may be associated with this: the development of activities motivated by an occasional product, which requires flexibility; the response to the challenges of ageing based on low-quality employment, which increases absences from work; the rise in subcontracting, which is accompanied by a rise in job insecurity; the development of the residential sphere, which places particular demands on short-term employment. Compared with these trends fuelling the rise in SFT contracts, the role of contractual employment management strategies adjusting to changing regulatory environments appears limited; this is particularly clear in the case of customary fixed-term contracts and limited employment arrangements. Generally speaking, changes in practices are linked to sectoral circumstances.

Keywords : employment stocks, hiring flows, business sectors, accounting decomposition

Entre 2000 et 2019, hors intérim, le nombre annuel de déclarations d'embauche de moins d'un mois a presque triplé en France, le nombre d'embauches plus durables ne progressant sur la même période que de moins d'un quart¹. Cette très forte poussée des CDD de moins d'un mois (désormais CC) a donné lieu à des explications diverses (BORNSTEIN, PERDRIZET, 2019). Celles-ci mettent particulièrement en cause le CDD d'usage (BERCHE *et al.*, 2011) qui permet de déroger au droit commun et des règles d'assurance chômage jugées trop favorables à l'emploi discontinu (CAHUC, PROST, 2015). Cela serait à l'origine de l'augmentation de la réembauche² (BENGHALEM, 2016), phénomène tenu pour essentiel dans la montée des CC. Ces explications ont en commun de pointer des pratiques de gestion contractuelle de l'emploi abusant d'un environnement réglementaire réputé trop favorable aux CC.

Une augmentation du nombre d'embauches en CC peut pourtant intervenir dans le cadre d'usages admis : les remplacements temporaires, les surcroits d'activité ponctuels ou saisonniers, les délais de recrutements de personnels permanents. Le remplacement d'un salarié absent étant le principal motif de recours aux CC (REMY, 2019), le développement de l'emploi salarié permanent détermine une augmentation normale du besoin en remplacements temporaires par simple *effet d'échelle*. Si, par surcroît, la structure de l'emploi se transforme avec des profils de travailleurs et/ou des conditions de travail entraînant plus d'absences (motifs de santé, familiaux et autres), un effet de structure s'ajoute à l'effet d'échelle. Enfin, partant d'une répartition de l'activité économique entre des secteurs diversement utilisateurs de CC, une recomposition sectorielle de l'activité influence le nombre agrégé d'embauches en CC. Même quand les pratiques contribuent à la montée des CC, elles peuvent avoir bien d'autres ressorts que l'exploitation de dispositions réglementaires trop accommodantes. Outre le remplacement de salariés absents, les CC permettent aux entreprises d'ajuster leur main d'œuvre aux variations d'activité conjoncturelles ou saisonnières et peuvent préfigurer la création d'emplois permanents (LAGARENNE, LAMARCHE, 2008).

Or, au-delà de la réglementation du CDD et de l'indemnisation chômage, la socio-économie nationale s'est considérablement transformée en quarante ans, ce dans un sens pouvant expliquer un recours accru aux CC. Ces transformations sont d'abord démographiques : le vieillissement a augmenté les besoins en services de soin et modifié la structure par âges de la population salariée ; la féminisation de cette population a modifié les conditions de gestion de l'emploi. Mais elles sont aussi directement économiques avec l'affirmation depuis les années 80 de logiques *post-industrielles* (COHEN, 2006). Le secteur concurrentiel, désormais financiarisé et intégré au reste du monde, a vu une partie de son appareil productif s'implanter ailleurs (DEMMOU, 2011). Les entreprises industrielles qui ont gardé des sites de production en France ont trouvé un levier de réduction de leurs coûts en externalisant des

¹ Données Acof-Urssaf, consultées début 2022.

² Embauche d'un travailleur qui a déjà été salarié du même employeur.

activités longtemps intégrées (CECI-RENAUD, 2016) : le processus a notamment alimenté la croissance des services aux entreprises. Ces mouvements ont été accompagnés par une politique d'allègements de cotisations sociales sur les bas-salaires favorable aux activités et organisations intenses en emploi peu qualifié, notamment dans le tertiaire (CARBONNIER *et al.*, 2016). L'emploi marchand s'est polarisé avec un affaissement de la part des emplois de qualification intermédiaire (PEUGNY, 2018). Côté emploi non marchand, le financement des services publics s'est resserré (GOUARDO, LENGART, 2019) ; les conditions d'emploi de la fonction publique ont subi une dégradation relative (AUDIER *et al.*, 2015) et le recours à des agents contractuels s'est banalisé (PEYRIN, 2020). Dans une telle économie tertiarisée, les gains de productivité ont impliqué une intensification du travail (ASKENAZY *et al.*, 2019) qui a pu contribuer à la hausse des absences au travail (INAN, 2013).

Toutes ces tendances correspondent à des transformations quanti- et qualitatives de l'emploi ; il s'agit ici, à travers un prisme sectoriel, d'en étudier les répercussions possibles sur les embauches en CC. L'objectif est en particulier de confronter leur rôle à celui des ajustements réglementaires caractérisant la période. Ces ajustements ont été nombreux. Outre ceux concernant le CDD d'usage (désormais CDDU), on se concentre ici sur les dispositions d'assurance chômage les plus souvent suspectées d'avoir alimenté la montée des CC³.

L'étude couvre la période 2000-2019 et mobilise des statistiques Acooss-Urssaf (salariés du régime général) de stocks d'emploi (effectifs à une date donnée) et de flux de *déclarations d'embauche* (encadré 1) ventilées par secteurs d'activités⁴. Il s'agit des mêmes statistiques que celles exploitées, sur la période 2000-2010, par Kathleen BERCHE et ses co-auteurs (BERCHE *et al.*, 2011). Le développement proposé ici consiste en décompositions de l'évolution des déclarations d'embauche en CC et vise à approcher une combinaison d'effets d'échelle et de structure de l'emploi d'une part, un effet de recomposition sectorielle de l'embauche d'autre part. Il s'agit aussi de documenter le rôle des fluctuations de l'activité dans le recours aux CC. Pour cela, les décompositions proposées tiennent compte de la chronique conjoncturelle de la période, marquée notamment par la récession de 2008-2009 et la crise de la zone euro autour de l'année 2013.

La suite de l'étude comporte deux parties correspondant à un partage de l'analyse de part et d'autre de l'année 2011. Ce partage tient à des changements dans le niveau de détail sectoriel auquel l'information statistique mobilisée est disponible. Entre 2000 et 2011 (première partie), on reprend les

³ Le rôle d'une possible substitution, dans les pratiques des employeurs, du CDD court à l'intérim ne fait pas l'objet de développements dans le présent article. C'est essentiellement parce que la source exploitée ne le permet pas. Mais l'examen d'autres sources autorisant de suivre l'évolution du recours à l'intérim au niveau sectoriel ne suggère pas un phénomène de premier ordre. Les investigations réalisées en ce sens pour la préparation du présent article sont à la disposition des lecteurs intéressés.

⁴ Source accessible en ligne à l'adresse <https://open.urssaf.fr/pages/home/> (consulté début 2022).

regroupements privilégiés par K. BERCHE et ses co-auteurs dans le cadre d'une analyse centrée sur le rôle du CDDU. Cela rend certes les décompositions proposées tributaires de leurs choix, mais permet une comparaison directe à une étude de référence sur la question des CC. Le réexamen proposé conduit à relativiser le rôle du CDDU en mettant en évidence deux modalités de recours au CC, défensive ou expansive selon la dynamique de l'emploi sectoriel, et quatre tendances plus structurelles, liées aux transformations socio-économiques mentionnées ci-dessus. Pour la période 2011-2019 (seconde partie), l'analyse utilise des regroupements plus courants et mieux adaptés aux interprétations tirées de la première partie. L'attention se déplace du CDDU aux règles générales d'assurance chômage, qui connaissent sur la période des ajustements tenus pour importants dans l'analyse du recours au CC. Suivant la même approche qu'en première partie, l'analyse confirme le rôle globalement secondaire des ajustements réglementaires par rapport à celui des évolutions quanti- et qualitatives de l'emploi sur la période.

Encadré 1 – Source et méthode

La déclaration d'embauche est une démarche administrative préalable à l'emploi d'un salarié relevant du régime général de Sécurité sociale. Elle décrit les modalités d'une *intention* d'emploi et non des conditions d'emploi constatées rétrospectivement. Les informations de durée (déterminée ou non, supérieure ou non au mois) enregistrées peu avant l'embauche ne correspondent pas nécessairement à ce qui sera finalement accompli : un CDD prévu durer moins d'un mois peut se prolonger au-delà, voire se muer en CDI. Cet aspect distingue les déclarations d'embauche des mouvements de main d'œuvre (MMO⁵) qui sont des enregistrements *a posteriori*. C'est ainsi qu'en 2010 (2019), pour 12,5 M (resp. 18,0 M) de déclarations d'embauche en CC, on enregistre seulement 6,8 M (resp. 16,8 M) CDD arrivés à terme en moins d'un mois : l'écart tient *notamment* au fait que des contrats conclus pour moins d'un mois durent finalement plus longtemps. Cet usage du CC comme première marche d'une période d'emploi de moins courte durée implique qu'une part des déclarations d'embauche en CC alimente des créations d'emplois (progression du stock) et non pas seulement une rotation sur des emplois en nombre inchangé. Il s'agit d'une première raison de contextualiser les flux de déclarations d'embauche en CC : leur augmentation n'a pas la même signification lorsque le stock d'emploi augmente que lorsqu'il diminue. Cette lecture insiste sur une relation d'antécédence : l'augmentation du flux contribuant à celle du stock. Dans la mesure où une déclaration d'embauche en CC peut aussi correspondre au remplacement d'un salarié absent, une augmentation du flux de déclaration d'embauche en CC peut inversement *résulter* d'une hausse du stock d'emploi : la progression du stock détermine normalement celle du flux (effet d'échelle). Dans la mesure où l'on souhaite insister sur ce second lien, les flux de déclarations d'embauche d'une année donnée sont mis en rapport au stock d'emploi du début de la même année à travers la notion de *taux d'embauche*. Cela implique qu'une hausse de taux d'embauche une année donnée peut alternativement refléter une hausse de la rotation sur un stock d'emploi figé ou une dynamique de création d'emploi.

Jusqu'à 2014, les CDDU ne sont pas repérés en tant que tels dans les déclarations d'embauche. Dans leur étude, K. BERCHE et ses co-auteurs approchent les activités « à CDDU » par les codes Nace⁶, conventions collectives ou codes juridiques figurant dans le décret autorisant le dispositif (BERCHE *et al.*, 2011). L'examen des embauches DADS 2014 de ces activités (MARIE, JAOUEN, 2015, p. 129) a cependant révélé que le recours aux CDDU y était loin d'être systématique (tableau 1). Il n'est

⁵ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-mouvements-de-main-doeuvre>, consulté en janvier 2022.

⁶ Nomenclature des activités économiques dans la communauté européenne.

cependant pas assuré que cela ait une valeur rétrospective dans la mesure où le relevé est permis par une majoration de cotisation chômage sur les CDDU instaurée mi-2013. Dans la présente étude, les activités distinguées par K. BERCHE et ses coauteurs sont donc reprises telles quelles en première partie.

Encadré 2 – Décomposition de l'évolution des embauches en CC

L'estimation de l'effet d'échelle part d'une décomposition du nombre de déclarations d'embauche en CC (n^c) en quatre termes : l'emploi en début de période (N), le taux d'embauche (déclarations d'embauche/emploi : n/N), le recours au CDD (n^d/n), l'intensité des CDD en contrats de moins d'un mois (n^c/n^d). Le flux de déclarations d'embauche en CC peut en effet s'écrire :

$$n^c = \frac{n^c}{n^d} \cdot \frac{n^d}{n} \cdot \frac{n}{N} \cdot N$$

En notant $c = n^c/n^d$ l'intensité des CDD en contrats de moins d'un mois, $d = n^d/n$ la part d'embauches à durées déterminées et $e = n/N$ le taux d'embauche, on obtient, en évolutions :

$$1 + \frac{\Delta n^c}{n_0^c} = \left(1 + \frac{\Delta c}{c_0}\right) \left(1 + \frac{\Delta d}{d_0}\right) \left(1 + \frac{\Delta e}{e_0}\right) \left(1 + \frac{\Delta N}{N_0}\right)$$

où, x_0 et x_1 désignant respectivement les valeurs initiale et finale d'une variable générique x : $\Delta x = x_1 - x_0$. La même expression en logarithmes donne :

$$\log\left(1 + \frac{\Delta n^c}{n_0^c}\right) = \log\left(1 + \frac{\Delta c}{c_0}\right) + \log\left(1 + \frac{\Delta d}{d_0}\right) + \log\left(1 + \frac{\Delta e}{e_0}\right) + \log\left(1 + \frac{\Delta N}{N_0}\right)$$

On a bien une décomposition additive de l'évolution du flux annuel de déclarations d'embauche en CC. La *contribution* du terme $x \in \{c, d, e, N\}$ à l'évolution de n^c est ainsi mesurée par :

$$\log\left(1 + \frac{\Delta x}{x_0}\right) / \log\left(1 + \frac{\Delta n^c}{n_0^c}\right).$$

Deux commentaires essentiels concernant cet exercice de décomposition.

Premièrement, l'interprétation de l'évolution Δe du taux d'embauche dépend de la tendance du stock d'emploi entre le début et la fin de la période. Joint à un stock d'emploi stagnant ou décroissant, une augmentation des embauches traduit celle de la rotation sur l'emploi existant, donc une baisse de durée moyenne des périodes d'emploi. Joint à un emploi croissant, l'augmentation des embauches accompagne des créations d'emploi. L'interprétation des évolutions de taux d'embauche n'est donc pas univoque et doit être contextualisée.

Le second commentaire concerne l'interprétation de l'évolution Δc de la part de CC parmi les déclarations d'embauche en CDD. La répartition sous-jacente des déclarations d'embauche par durées d'intention d'emploi intervient à travers deux termes : l'évolution du taux d'embauche ($\Delta e/e_0$), celle du nombre de déclarations d'embauche en CC par CDD ($\Delta c/c_0$). À *stock d'emploi donné ou orienté à la baisse*, une augmentation du taux d'embauche ($\Delta e > 0$) correspond à une hausse de la rotation donc à un raccourcissement de la durée moyenne des intentions d'emploi. Ce raccourcissement peut intervenir sans glissement de durées des intentions d'emploi de part et d'autre du seuil d'un mois ($\Delta c = 0$) : les périodes d'emploi sont plus courtes mais la répartition des durées d'intentions d'emploi en CDD de part et d'autre du seuil d'un mois reste inchangée. Une augmentation de la part de CC parmi les déclarations d'embauche en CDD ($\Delta c > 0$) à taux d'embauche et *stock d'emploi* donnés ($\Delta e = 0$ et $\Delta N = 0$) renvoie à une *polarisation* des durées d'intention d'emploi : plus de CC et plus d'intentions d'emploi de plus d'un mois (en CDD de plus d'un mois ou en CDI) mais moins de CDD de durée intermédiaire.

Les années 2000-2011 : rôles du CDDU et des régimes annexes

L'analyse des *profils de contributions* (encadré 2) du tableau 1 suggère des regroupements d'activités qui débordent les différences réglementaires. Elle permet notamment de relativiser le rôle du CDDU et de l'intermittence du spectacle.

La contribution du stock d'emploi à la montée des CC entre 2001 et 2011

Avant d'entrer dans une lecture détaillée du tableau 1, partir d'une analyse globale permet de planter le décor et de bien comprendre le calcul des contributions. Entre 2001 et 2011, l'emploi salarié du régime général (N , encadré 2) est passé de 16,2 M à 17,1 M et le nombre (n) de déclarations d'embauche de 13,8 M à 20,7 M : le taux d'embauche ($e = n/N$) est donc passé de 0,85 à 1,21. Au sein de ces déclarations d'embauche, la part d de CDD est passée de 75 % à 84 % et, parmi ces CDD, celle des CC (c) de 64 % à 76 %. Ces évolutions conduisent à décomposer (encadré 2) l'augmentation du nombre n^c de déclarations d'embauche en CC, +6,6 M en dix ans⁷, entre : 8 % tenant à l'augmentation de l'emploi⁸, 51 % à celle du taux d'embauche⁹, 16 % à un recours accru aux CDD¹⁰ et 25 % à une part accrue de CC parmi ces CDD¹¹. Cette décomposition globale suggère donc un *effet d'échelle* d'une ampleur limitée (8 %), l'augmentation du nombre de déclarations d'embauche en CC tenant majoritairement à la hausse du taux d'embauche. Lorsqu'on entre dans le détail cependant, les ressorts de la montée des CC apparaissent très variés selon le secteur d'activité et la conjoncture. On propose de documenter cette variété en contrastant l'analyse selon qu'on se place avant ou après la récession de 2009 (tableau 1). Quantifier systématiquement le rôle de l'évolution du stock d'emploi de part et d'autre de 2009 fait apparaître deux logiques de recours aux CC : *défensive* ou *expansive*. Le regroupement de secteurs d'activité selon leur profil de contributions (contribution de l'évolutions de l'emploi, du taux d'embauche, de la part de CDD et parmi eux de CC dans les déclarations d'embauche) permet de repérer des tendances socio-économiques de fond qui bousculent le clivage privilégié par K. BERCHE et ses coauteurs entre activités autorisant ou non le CDDU.

Les activités dont l'emploi baisse : une logique défensive d'emploi au plus juste

Cinq activités se distinguent par la baisse de leur emploi entre 2001 et 2011 (cellules grisées du tableau 1) : la publicité (- 3 %), l'enquête-sondage (- 5 %), le déménagement (- 13 %), la manutention

⁷ Tableau 1, dernière ligne : $4,795 + 1,791 = 6,586$.

⁸ $\log\left(1 + \frac{17,1-16,2}{16,2}\right) / \log\left(1 + \frac{6,6}{6,6}\right) = 0,08$.

⁹ $\log\left(1 + \frac{1,21-0,85}{0,85}\right) / \log\left(1 + \frac{6,6}{6,6}\right) = 0,51$.

¹⁰ $\log\left(1 + \frac{0,84-0,75}{0,75}\right) / \log\left(1 + \frac{6,6}{6,6}\right) = 0,16$.

¹¹ $\log\left(1 + \frac{0,76-0,64}{0,64}\right) / \log\left(1 + \frac{6,6}{6,6}\right) = 0,25$.

portuaire (- 17 %) et l'administration publique (- 10 %)¹². Quatre activités autorisant le CDDU et une régie par le droit commun (emploi de droit privé des administrations publiques).

L'examen de ces cas d'emploi en repli apporte un éclairage sur le recours aux CC dans une logique défensive : cela s'accompagne toujours d'une augmentation des déclarations d'embauche en CC entre 2001 et 2011. L'augmentation du taux d'embauche a alors toujours une contribution importante exclusivement interprétable comme une accélération de la rotation. Hors agences de publicité, les activités à CDDU pour lesquelles s'observe un recul de l'emploi¹³ l'enregistrent avant la récession (tableau 1, contribution de l'emploi nulle sur 2009-2011) : c'est un mouvement structurel. Il s'agissait déjà en 2001 d'activités à fort taux d'embauche. On observe donc sur la période 2001-2011 l'intensification d'une flexibilité déjà installée.

Le cas des agences de publicité (Nace 7311Z) est en fait particulier : le recul de l'emploi y est imputable à la récession ; il progresse de 6 % jusqu'à fin 2008 (tableau 1, contribution de l'emploi positive entre 2001 et 2009) avant de brutalement se tasser (- 9 %) sur les deux années suivantes (tableau 1, contribution négative entre 2009 et 2011). Partant, en 2001, d'un taux d'embauche inférieur à la moyenne des activités autorisant le CDDU, les agences de publicité présentent l'augmentation 2001-2009 la plus forte. L'emploi y a donc certes crû entre 2001 et 2009 mais en se flexibilisant très fortement. Cette flexibilisation massive explique l'ampleur de son tassement lors de la récession, parmi les deux plus forts sur l'ensemble des activités.

L'emploi de droit privé des administrations publiques (Nace 84) concerne principalement les organismes de sécurité sociale obligatoire. Comme celui des agences de publicité, son recul intervient essentiellement à partir de 2009 : - 9 % entre 2009 et 2011 (alors qu'il ne s'était replié que très faiblement avant 2009)¹⁴.

¹² Les taux de variation d'emploi sectoriel n'apparaissent pas tels quels dans le tableau 1 pour ne pas l'alourdir mais les sens de variation (hausse ou baisse) se déduisent du signe de la contribution du terme N (conjointement avec celui de Δn^c). Par exemple, le fait que l'emploi est en recul entre 2001 et 2011 dans les quatre secteurs considérés ici transparaît dans des contributions négatives du terme N pour l'une au moins des deux sous-périodes.

¹³ Entre 2001 et 2009, contribution négative de l'emploi (N) à une augmentation des déclarations d'embauche en CC ($\Delta n^c > 0$) pour le déménagement et les activités d'enquête et de sondage ; pour la manutention portuaire, l'évolution de l'emploi contribue positivement à une baisse des déclarations d'embauche en CC ($\Delta n^c < 0$) : on a bien une baisse de l'emploi ($\Delta N < 0$).

¹⁴ Observation non reportée dans le tableau 1 : l'emploi privé des activités générales de sécurité sociale (60 % de l'ensemble des activités d'administration publique fin 2008) recule de 3 %, celui des administrations de tutelle de l'activité économique (15 % de l'ensemble) de 40 %.

Tableau 1 – Décomposition de l'évolution du nombre de déclarations d'embauches en CC de part et d'autre de la récession

Nace (Nomenclature des activités dans la communauté européenne)	Taux de recours aux CC (%)		Emploi début 2001 (en milliers)	Evolution 2001-2009				Δn^c (en milliers)	Evolution 2009-2011				% de CDDU / emb. DADS* 2014		
	2000	2011		Contributions (%)					Contributions (%)	Δn^c (en milliers)					
				c	d	e	N								
90	Activités créatives, artistiques, spectacles (D)	91	95	75	3	1	70	26	+977	2	-8	105	0	+135	83
56	Restauration (D)	40	58	556	23	25	27	26	+580	12	-7	69	27	+210	28
7311Z	Activités des agences de publicité (CC2098)	57	89	95	6	27	62	4	+414	12	-8	166	-70	+79	34
55	Hôtellerie (D)	62	79	219	37	16	29	19	+289	11	1	88	0	+172	43
59	Production cinématographique (D)	90	94	65	7	0	78	15	+283	-6	0	106	0	+132	83
8299Z	Autres acti. de soutien aux entrepr. n. c. a. (CC2098)	65	82	67	19	22	20	40	+129	-9	10	-90	189	+5	33
85	Enseignement (D)	34	48	262	27	10	46	17	+118	12	-31	50	70	+6	43
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs (D)	54	66	108	24	7	40	29	+103	25	-4	-6	84	+20	25
8230Z	Org. de foires, salons pro., congrès (CC2098 et 1486)	73	91	12	10	14	69	7	+74	-4	-1	105	0	+22	37
8810A	Aide à domicile (D)	48	57	95	10	-2	25	67	+71	7	-1	46	47	+20	15
7320Z	Activités d'enquête et de sondage (D)	61	88	20	27	15	73	-15	+33	6	8	86	0	+25	62
60	Audiovisuel (D)	90	96	31	18	16	33	32	+44	-1	10	91	0	+23	25
4942Z	Déménagement (D)	80	92	15	48	32	>>0	<<0	9	-1	-4	105	0	+24	61
5224A	Manutention portuaire (CC1763)	96	94	6	<<0	6	<<0	>>0	-1	0	-6	106	0	+10	85
9200Z	Jeux (CC2257)	74	89	17	<<0	<<0	>>0	<<0	-4	6	-5	130	-32	+9	82
Secteurs concernés par le CDD d'usage		64	78	1 653	15	13	42	30	+3 222	6	-5	74	24	+868	
87	Hébergement médico-social	65	85	312	13	5	59	24	+495	5	4	70	22	+267	2
47	Commerce de détail (hors auto./moto.)	37	53	1 482	44	24	5	27	+285	20	-1	82	0	+161	2
86	Activités pour la santé humaine	54	71	466	23	9	46	21	+211	8	5	74	14	+98	4
81	Services relatifs aux bâtiments	51	65	448	17	24	23	37	+170	18	0	80	3	+67	3
84	Administration publique	45	50	204	17	1	84	-1	+153	-23	3	252	-132	+24	12
78	Activités liées à l'emploi	85	84	35	13	7	32	47	+159	-15	-6	103	19	+44	5
70	Activités des sièges sociaux	32	56	259	45	30	5	20	+84	15	-2	77	10	+55	19
80	Enquêtes et sécurité	39	60	127	34	28	4	35	+88	11	24	70	-5	+48	5
	Ens. des autres activités régies par le droit commun	33	35	11 167	<<0	>>0	>>0	<<0	-73	-8	-48	192	-36	+159	10
Ens. du secteur privé non agricole hors intérim		48	64	16 156	30	22	35	14	+4 795	8	-8	111	-11	+1 791	

Source : Acoff-Urssaf ; calculs de l'auteur ; * DADS, calculs Acoff-Urssaf (MARIE, JAOUEN, 2014). Champ : France entière. Lecture : hors intérim, on comptait début 2001 environ 16,1 millions d'emplois dans le secteur privé non agricole ; entre 2001 et 2009, le nombre n^c de déclarations d'embauche en CC augmente d'environ 4,8 millions ; l'augmentation de l'emploi (N) contribue pour 14 % à cette hausse, celle du taux d'embauche (e) pour 35 %, celle de la part de CDD dans les déclarations d'embauche (d) pour 22 % et celle de la part de CC parmi les déclarations d'embauche en CDD (c), pour 30 %. Précision : dans certains cas (notamment lorsque le nombre de déclarations d'embauche en CC varie très faiblement), la décomposition débouche sur des contributions dont l'ampleur excessive n'a pas de signification. Seul le signe de la contribution est alors reporté, >>0 pour une contribution positive, <<0 pour une contribution négative.

Cela donne une contribution de l'emploi à la montée des CC quasi-nulle sur 2001-2009 mais très négative sur 2009-2011 (tableau 1). Il ne s'agit pas du reflet d'une vague de titularisation d'agents contractuels¹⁵ qui représenterait une substitution d'un emploi public à de l'emploi privé. Les déclarations d'embauche en CC sont presque doublées entre 2001 et 2009. Cela se traduit par un bond du taux d'embauche avant la récession. En 2011, ce taux dépasse celui de la restauration qui autorise le CDDU. L'emploi privé des administrations publiques étant très majoritairement en CDD, l'évolution de la part de CDD ne joue aucun rôle (tableau 1). La part de CC dans les déclarations d'embauche en CDD reste quant à elle contenue. Le bond du taux d'embauche correspond donc essentiellement à un raccourcissement de tous les CDD. On trouve donc au sein d'administrations publiques, une gestion de l'emploi contractuel comparable à celles des agences de publicités : une logique d'emploi au plus juste.

Les activités dont l'emploi augmente : un effet d'échelle non négligeable

Considérer des activités dont l'emploi est en croissance modifie l'interprétation d'une augmentation du taux d'embauche : il peut accompagner des créations d'emploi et non pas seulement une hausse de la rotation (encadré 2). Au regard de la décomposition proposée tableau 1, les activités conjuguant de fortes contributions de l'emploi et du taux d'embauche doivent être considérées dans cette perspective.

L'évolution des embauches en CC des activités ayant connu une progression de leur emploi peut être mise en relation avec des tendances plus générales liées à une économie française tertiarisée. Il s'agit du développement des activités à produit occasionnel, d'activités répondant au vieillissement de la population, des *services aux entreprises* et des *activités présentielle*s. Les ensembles sectoriels concernés représentent des volumes d'emploi croissants (tableau 1).

Flexibilité d'usage... ou d'opportunité

Les résultats du tableau 1 amènent à regrouper quatre premières activités : le spectacle (Nace 90), le cinéma (56), l'audiovisuel (60) et l'organisation de foires et de salons professionnels (8230Z). Leur point commun est de conjuguer fortes contributions des hausses de l'emploi et du taux d'embauche avant 2009, une contribution quasi-exclusive du taux d'embauche sans création d'emploi entre 2009 et 2011 (tableau 1). Jusqu'à la récession, l'augmentation du taux d'embauche a une composante expansive ; à partir de 2009, elle est pure rotation de personnels sur un nombre stagnant d'emplois. Ce groupe rassemble de petits secteurs (moins de 75 000 emplois début 2001) autorisant le CDDU pour un produit occasionnel. Contrairement à l'organisation de foires, le spectacle, le cinéma et l'audiovisuel

¹⁵ Le plan Sauvadet n'intervient qu'en 2012.

ont en commun de pouvoir s'appuyer sur le régime de l'intermittence du spectacle (annexes VIII et X du règlement de l'assurance chômage). L'analyse conduit pourtant à distinguer le cas de l'audiovisuel de ceux du spectacle ou du cinéma. Jusqu'à la récession, l'augmentation de la part d'embauches en CC¹⁶ y joue un rôle beaucoup plus fort : 34 %¹⁷ contre moins de 7 % (tableau 1). Dans le spectacle et le cinéma, on assiste à l'intensification de pratiques déjà installées en 2000, là où l'audiovisuel amplifie son recours à l'emploi précaire tout au long de la décennie : disparition des embauches en CDI et généralisation des contrats de moins d'un mois. L'audiovisuel ne paraît pas avoir eu besoin du CDDU pour cela ; en 2014, le CDDU ne concernait que 25 % de ses embauches DADS, contre plus de 80 % pour le spectacle ou le cinéma (tableau 1, dernière colonne). La flexibilité est d'usage dans le spectacle et le cinéma dès 2000, elle semble d'opportunité dans l'audiovisuel. Le classement de l'activité d'organisation de foires dans ce premier groupe invite à ne pas réduire la dynamique de ses déclarations d'embauche en CC au seul régime de l'intermittence du spectacle. Sans pouvoir adosser ses pratiques à des règles adaptées d'assurance chômage, l'organisation de foires cumule en effet toutes les dimensions de précarisation de l'emploi distinguées par l'analyse : quasi-disparition du CDI dans les déclarations d'embauche entre 2001 et 2009, augmentation de la part de contrats de moins d'un mois dans les CDD et surtout augmentation du taux d'embauche dans le cadre d'une progression limitée de l'emploi.

Emploi permanent de mauvaise qualité

L'analyse du tableau 1 invite ensuite à regrouper les activités pour la santé humaine (Nace 86), l'hébergement médico-social (87) et l'aide à domicile (8810A) : dans les trois cas une forte contribution de l'emploi *ou* du taux d'embauche de part et d'autre de la récession. Deux activités de grande taille régies par le droit commun et une troisième autorisant le CDDU, l'aide à domicile, initialement plus petite mais dont l'emploi double sur la période. Le cas de ces trois activités mérite évidemment d'être mis en relation avec l'enjeu du vieillissement de la population. D'un côté, le soin aux malades et l'hébergement de personnes dépendantes ; de l'autre, l'option du maintien à domicile. Dans les trois cas un travail pénible et de mauvaises conditions d'emploi. L'hébergement médico-social permet à nouveau d'interroger l'exceptionnalité des évolutions caractérisant les activités autorisant le CDDU. Si l'emploi y progresse de 43 %¹⁸, le taux d'embauche (e) passe de 1,0 à 2,5¹⁹. Un tel chiffre, aisément réalisable en CDDU, est étonnant dans le cadre du droit commun. Il suggère un large bassin de main d'œuvre se renouvelant rapidement et une optimisation du tempo des embauches. Mathieu GREGOIRE et ses coauteurs en dévoilent une condition de possibilité : la pratique intensive du cumul d'emploi par

¹⁶ Produit $c \cdot d$ selon les notation de l'encadré 2.

¹⁷ 18 % + 16 %.

¹⁸ Observation non reportée tableau 1.

¹⁹ D'où des contributions spécialement élevées : 59 % sur 2001-2009, 70 % sur 2009-2011 (tableau 1).

des salariés cherchant à compléter leur revenu (GREGOIRE *et al.*, 2020). L'emploi des activités pour la santé humaine augmente aussi mais moins rapidement (+18 % en dix ans²⁰) ; elles se distinguent par une contribution plus forte de la part de CC dans les embauches en CDD (*c*) entre 2001 et 2009 : 23 % (tableau 1). Enfin, dans l'aide à domicile, la très forte hausse de l'emploi rend compte à elle seule de 67 % de celle des déclarations d'embauche en CC entre 2001 et 2009, 47 % entre 2009 et 2011 (tableau 1). L'aide à domicile se distingue aussi par un (léger) recul du recours au CDD. Son développement a beau avoir pu s'appuyer sur des aides sociales et fiscales, les postes dont il est question étaient largement occupés à temps partiel au salaire minimum. La montée des CC tient ainsi dans les trois cas à des problèmes d'attractivité et d'absentéisme (INAN, 2013) : l'enjeu n'est pas de flexibiliser l'emploi mais d'assurer des remplacements de personnel face à des interventions (services domestiques, soins...) qui ne peuvent être différées.

Externalisation et sous-traitance

Le troisième regroupement tiré du tableau 1 concerne les activités des sièges sociaux et conseil de gestion (Nace 70), les activités liées à l'emploi (hors intérim, 78a), la sécurité (80), les services aux bâtiments (81), les activités de soutien aux entreprises non classées ailleurs (8299Z). Quatre activités régies par le droit commun et une autorisant le CDDU (8299Z). Leur point commun est de combiner forte contribution de l'emploi *et* faible contribution du taux d'embauche jusqu'à la récession, résistance de l'emploi *ou* hausse modérée du taux d'embauche entre 2009 et 2011 (tableau 1). La hausse du taux d'embauche a une composante expansive dans la plupart des cas. La montée des embauches en CC de ce troisième groupe évoque le cas des services aux entreprises dont le développement tient à un fort processus d'externalisation. Des relations de marché se substituent à l'intégration verticale héritée de l'ère industrielle. La concurrence entre sous-traitants se reflète dans la gestion contractuelle d'un emploi flexibilisé (PERRAUDIN *et al.* 2013). Au sommet des organisations, le CDD comme support du développement de missions de conseils (en relations publiques, communication, marketing...) qui accompagnent l'activité des sièges sociaux, y compris face à la récession. Entre 2000 et 2011, la part de CC dans les déclarations d'embauche (taux de recours aux CC) y passe de 32 % à 56 % (tableau 1). Censée être régie par le droit commun, l'activité des sièges sociaux présentait en 2014 la particularité de réaliser en CDDU près de 20 % de ses embauches DADS (tableau 1). Le développement de la sous-traitance concerne ensuite des fonctions supports. Nila CECI-RENAUD documente pour l'année 2013 l'externalisation des fonctions informatiques, de transport ou « liée aux locaux », cette dernière regroupant l'accueil et les services téléphoniques, l'entretien des bâtiments (nettoyage), le gardiennage et la sécurité, la restauration des personnels (CECI-RENAUD,

²⁰ Observation non reportée tableau 1.

2016). Activités de sécurité (Nace 80) et services relatifs aux bâtiments (respectivement 127 000 et 448 000 emplois début 2001, tableau 1) se démarquent par une forte contribution de la montée des embauches à durée déterminée (d) jusqu'à la récession, un aspect qui persiste pour la sécurité entre 2009 et 2011 dans un contexte de recul de l'emploi (contribution négative de N , tableau 1). Les services de réponse téléphonique (et plus généralement de relation client) sont une composante des activités de soutien aux entreprises non classées ailleurs (8299Z). De taille modeste début 2001 (environ 67 000 emplois, tableau 1), la croissance de l'emploi y a joué un rôle essentiel (contribution de N évaluée à 40 %) dans une hausse des déclarations d'embauche en CC qui intervient quasi-exclusivement avant la récession (tableau 1). Le cas des activités liées à l'emploi se raccorde aisément à la logique d'externalisation : il s'agit alors de sous-traiter la gestion d'une partie de la main d'œuvre. De taille modeste début 2001 (35 000 emplois, tableau 1), la contribution de l'emploi y est forte jusqu'à 2011 (tableau 1), y compris dans l'après récession où l'industrie et la construction font face à une reprise incertaine. Sur la phase 2009-2011, le secteur partage d'ailleurs avec les autres activités de soutien aux entreprises la particularité d'un recul de la part de CC parmi les déclarations d'embauche en CDD (contribution négative de c , tableau 1), comme si la crise leur offrait l'occasion paradoxale de stabiliser leur emploi.

Au total, ce groupe d'activités témoigne d'un lien entre reconfiguration de la création de valeur et montée de l'embauche en CC. En ce sens, comparant *pour une fonction donnée* les conditions d'emploi des entreprises industrielles à celles des sociétés de service, N. CECI-RENAUD fait un constat intéressant : les salaires sont plus élevés dans les premières que dans les secondes (un écart de 28 % dans les services liés aux locaux). Les observations rassemblées par C. PERRAUDIN et ses co-auteurs suggèrent que cela vaut aussi probablement en termes de stabilité contractuelle (PERRAUDIN *et al.*, 2013).

Synchronisation emploi-consommation et dualisation contractuelle

Le tableau 1 amène enfin à constituer un dernier groupe comportant le commerce (Nace 47), l'hôtellerie (55), la restauration (56), l'enseignement (85) et les activités sportives, récréatives et de loisir (93). Quatre activités autorisant le CDDU de taille moyenne à grande et un très grand secteur, le commerce (près d'1,5 M d'emplois début 2001, tableau 1), régie par le droit commun. Elles partagent un fort accroissement de la part de CC parmi les déclarations d'embauche en CDD (contribution de c). Ce groupe correspond à ce que les géographes appellent la sphère présenteielle c'est-à-dire un ensemble d'activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur un territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes (REYNARD *et al.*, 2015). Le développement du tourisme s'accompagne de celui de l'emploi saisonnier, un aspect bien repéré par K. BERCHE et ses coauteurs à partir d'une analyse fine de la saisonnalité des embauches en CC (BERCHE *et al.*, 2011, p. 6). Mais au-delà du tourisme et du travail

saisonnier, le développement de la sphère présentielle a pu mobiliser les jeunes, en particulier dans le cadre d'une hausse de l'emploi étudiant (ZILLONIZ, 2017 ;BEDUWE, GIRET, 2018)²¹.

Partir du commerce de détail permet d'introduire une interprétation parlante. En 2001, les CC représentaient 37 % des déclarations d'embauche du secteur (tableau 1), en 2009, 51 %²² ; étonnamment, cette augmentation intervient sans hausse significative du taux d'embauche (tableau 1, contribution de e de 5 %). Cela reflète simplement une dualisation des durées d'emploi (encadré 2) : montée des CC et allongement de la durée moyenne des autres emplois. D'un côté, un personnel permanent « tenant la boutique », de l'autre, des renforts intervenant aux périodes (voire aux heures) de pointe. La cohérence de ce schéma avec la banalisation du salariat étudiant tient au fait que les pointes d'activité correspondent aux moments de disponibilité de la main d'œuvre. Cette synchronisation vaut plus largement pour la plupart des activités de la sphère présentielle. Le cas de la restauration l'illustre parmi des activités autorisant le CDDU. L'hôtellerie a aussi connu une très forte hausse de la part de CC dans les déclarations d'embauche jusqu'en 2009. Elle se distingue pourtant à deux égards : un taux d'embauche très élevé dès 2001, une plus faible progression de l'emploi²³. La montée des CC y prend une signification plus défensive. La composante touristique de la sphère présentielle joue ici un rôle clé contribuant à une « déstandardisation du travail » (GUIBERT, REAU, 2021). Cet aspect peut aussi concerner les activités récréatives et de loisir (parcs d'attraction et parcs à thème). Comme la restauration, l'enseignement et les activités sportives, récréatives et de loisir présentent un emploi en forte croissance jusqu'à 2009 et relativement épargné par la récession²⁴. Les emplois de l'enseignement enregistrés par l'Acosse correspondent à des enseignants non titulaires ou des formateurs, il peut aussi s'agir de personnels administratifs et techniques chargés de soutien à l'enseignement. Outre l'enseignement privé, la croissance de cet emploi accompagne le recul du nombre de fonctionnaires titulaires (COURS DES COMPTES, 2018) et l'obligation d'assurer la continuité pédagogique en cas d'absence de l'enseignant titulaire. Dans l'enseignement supérieur, ce schéma peut aussi concerner des personnels non-enseignants pour faire face aux pics saisonniers d'activité : inscriptions administratives, rentrées, surveillances des examens... autant de tâches que ne permettent plus d'assumer des effectifs permanents réduits.

En isolant la contribution de l'évolution de l'emploi de part et d'autre de 2009, l'analyse précédente met donc en évidence deux logiques de mobilisation des CC : l'une défensive, face à des crises sectorielles plus ou moins liées à la récession ; l'autre expansive, à partir de quatre tendances animant

²¹ Entre 1998 et 2010, la part de sortants de formation initiale déclarant avoir travaillé régulièrement pendant leurs études (plus de 8 h hebdomadaire tout au long de l'année) passe de 14 à 21 % (BEDUWE, GIRET, 2018, p. 28).

²² Observation non reportée tableau 1.

²³ Observations non reportées tableau 1.

²⁴ Observations non reportées tableau 1.

une économie française tertiaisée. Si cette analyse permet de contextualiser la montée des CC, elle ne remet pas en cause le rôle prépondérant du raccourcissement des intentions d'emploi en CDD. La section suivante est focalisée sur cet aspect.

La recomposition sectorielle de l'embauche

L'objet de cette section est d'analyser l'augmentation du *taux de recours aux CC*²⁵ entre 2000 et 2011. Lorsqu'on la considère selon la variété des activités, deux facteurs y contribuent : des pratiques initialement différentes d'une activité à l'autre, jointes à un déplacement au fil du temps des déclarations d'embauche entre activités (recomposition sectorielle de l'embauche agrégée) ; un changement de pratiques au sein de chaque activité. L'enjeu de cette section est de quantifier chacun de ces facteurs. Cela est fait en distinguant deux blocs d'activités : celles autorisant le CDDU et les autres (figure 1).

35 % de l'augmentation du recours aux CC entre 2000 et 2011

Sur la période 2000-2011, la part de CC dans les déclarations d'embauche passe de 48 à 64 % (tableau 1). Tous les facteurs concourent à son augmentation. Les embauches se déplacent vers le bloc des activités autorisant le CDDU et, au sein de chaque bloc, des activités à faible recours au CC vers les autres. Le recours aux CC se banalise dans les deux blocs d'activité. L'évolution des pratiques joue le rôle prépondérant : sa contribution est quasi homogène entre les deux blocs d'activités. Cela étant, un peu plus de 35 % de l'augmentation du recours moyen aux CC tient simplement à une *recomposition sectorielle* des déclarations d'embauche.

Dans leur analyse de la place des pratiques des employeurs dans la montée des CC, K. BERCHE et ses coauteurs attribuent un rôle important à la jurisprudence appliquée aux employeurs en CDDU entre 2004 et 2008 (BERCHE *et al.*, 2011)²⁶. La portée de cette explication était déjà discutée par C. PICART à l'aune de sources statistiques et de méthodes différentes (PICART, 2014, p. 45). Le réexamen proposé ici s'appuie quant à lui sur une lecture fine de la chronique des recompositions sectorielles de l'embauche. L'exercice permet aussi de considérer le rôle des ajustements de règles de l'assurance chômage intervenus sur la période (durée d'affiliation minimale, activité réduite).

²⁵ Part de CC dans les déclarations d'embauche : $n^c/n = c \cdot d \cdot e$ selon les notations de l'encadré 2.

²⁶ Le 26 novembre 2003, la chambre sociale de la cour de cassation formule une série d'arrêts d'après lesquels le juge n'a pas à décider du caractère « par nature temporaire » de l'emploi dès lors que l'employeur exerce une activité autorisant le CDDU. En réduisant le risque de requalification des CDD en CDI, cela aurait encouragé les employeurs à s'exonérer des contraintes prévues par la loi. Cette orientation jurisprudentielle aurait été reconsidérée par deux arrêts rendus le 23 janvier 2008 exigeant que les employeurs soient en capacité de justifier en cas de litige de la « nature temporaire » d'un poste pourvu en CDDU. K. Berche et ses coauteurs voient dans cette séquence l'explication de l'accélération du recours au CC entre 2003 et 2007 puis sa stabilisation à partir de 2008.

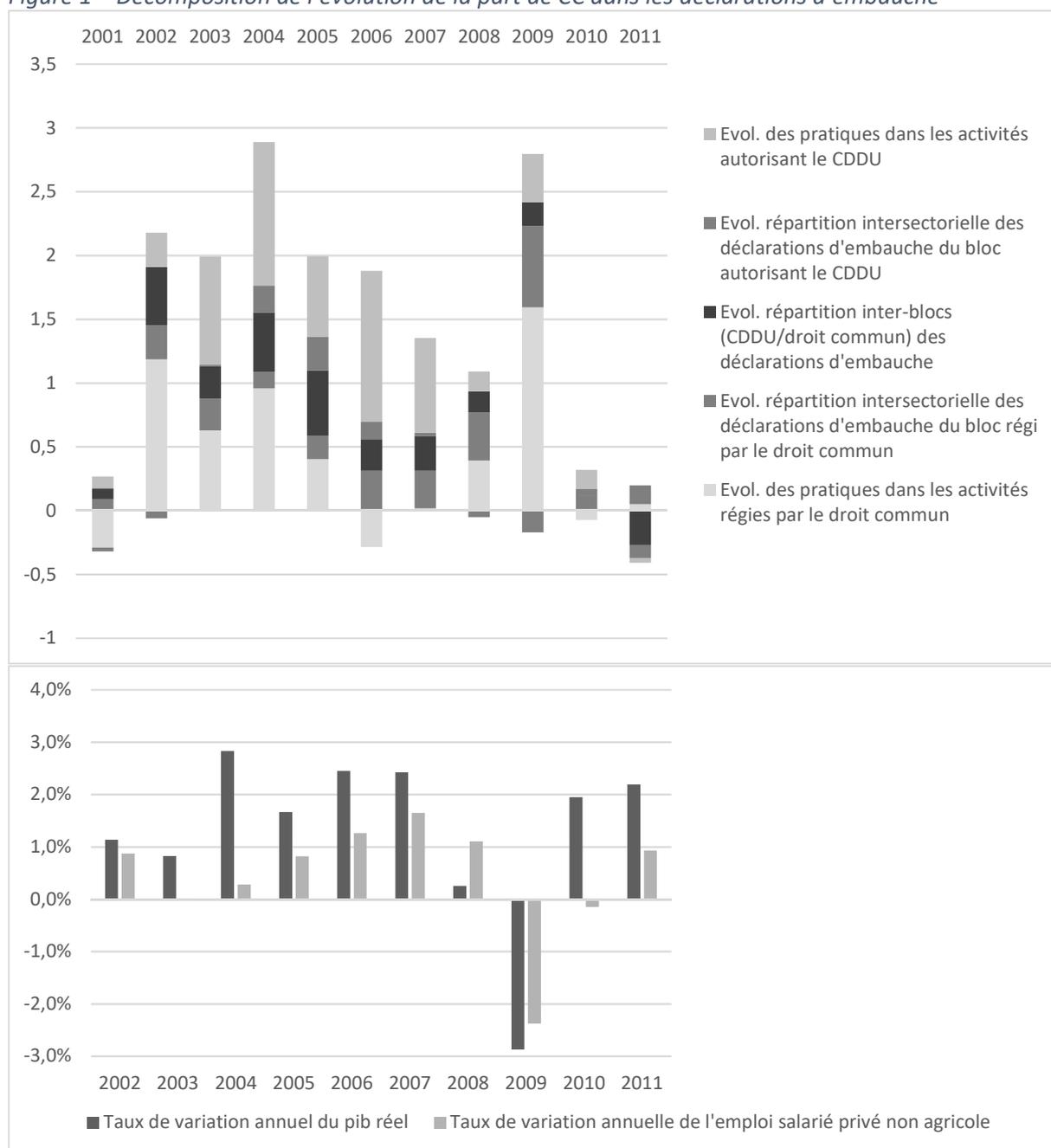
Chronique du recours aux CC et conjoncture

La figure 1 quantifie année par année le rôle de ces recompositions sectorielles (haut de la figure) en relation avec la conjoncture macroéconomique (bas de la figure). Derrière la banalisation du recours aux CC, elle dévoile une variété de facteurs dont la contribution relative évolue au fil des aléas de la conjoncture. Concernant la place des changements de pratiques, une différence est perceptible entre blocs d'activité : au sein des activités du bloc régi par le droit commun, les pratiques de recours au CC suivent la conjoncture sur un mode défensif ; c'est beaucoup moins vrai pour les activités autorisant le CDDU.

L'année 2001 est la dernière d'un cycle de croissance rapide de l'emploi salarié privé. Le recours aux CC recule, essentiellement sous l'effet des pratiques au sein des secteurs régis par le droit commun qui manifestent encore des intentions d'emploi moins courtes. Ce recul est cependant contrarié par un déplacement des embauches vers le bloc des secteurs autorisant le CDDU et, en son sein, vers les activités recourant le plus aux CC ; les pratiques y contribuent aussi à l'augmentation du recours aux CC. Les années 2002 et 2003 donnent lieu à un ralentissement de l'activité et à un net coup de frein à la création d'emploi. Il s'agit de deux années d'augmentation du recours aux CC principalement sous l'effet de changements de pratiques dans les activités régies par le droit commun en 2002, dans les activités autorisant le CDDU en 2003. Le déplacement des embauches vers les activités recourant plus fortement aux CC est aussi en cause, principalement vers le bloc à CDDU mais aussi entre activités régies par le droit commun. L'année 2004 marque une reprise de l'activité sans création d'emploi. Elle correspond aussi à une accélération du recours aux CC. Dans le contexte d'une reprise incertaine, les pratiques jouent un rôle prépondérant dans les deux blocs d'activités.

La comparaison du rôle de l'évolution des pratiques du bloc à CDDU des années 2003 et 2004 livre un élément intéressant quant à l'impact du changement de jurisprudence associé à l'arrêt du 26 novembre 2003. On observe effectivement une accélération du recours au CC entre les deux années... mais l'ajustement des pratiques paraît intervenir dès 2003, l'année même du changement de jurisprudence (figure 1). L'accélération de 2004 s'observe d'ailleurs aussi dans les pratiques au sein du bloc régis par le droit commun. Quant au relèvement de l'affiliation minimale ouvrant droit à indemnisation chômage introduit début 2003 il ne semble pas avoir empêché l'évolution des pratiques. À mesure que la progression de l'activité se confirme en 2005 et 2006, la hausse du recours au CC s'atténue dans les pratiques du bloc régi par le droit commun mais pas dans celles du bloc à CDDU (figure 1). Si les règles plus restrictives de l'activité réduite liées au changement de convention d'assurance chômage en 2006 ont pu accompagner le recul du recours au CC dans les pratiques du bloc régi par le droit commun, ça n'a pas été le cas pour les pratiques au sein du bloc à CDDU.

Figure 1 – Décomposition de l'évolution de la part de CC dans les déclarations d'embauche



Source : Acof-Urssaf ; Insee pour le taux de croissance du Pib. Calculs de l'auteur. Champ : France entière. Lecture : entre 2000 et 2001, le Pib réel croît de près de 2 %, l'emploi salarié privé non agricole de plus de 3 % ; la part de CC dans les déclarations d'embauche baisse très légèrement ; deux facteurs jouaient à une baisse plus marquée, l'évolution des pratiques dans les activités régies par le droit commun et, dans une moindre mesure, un déplacement des déclarations d'embauche vers des activités moins utilisatrices de CC au sein de ce bloc ; les trois autres facteurs considérés ont joué à la hausse, avec un déplacement des déclarations d'embauche vers le bloc d'activités autorisant le CDDU, des activités les moins utilisatrices vers les plus utilisatrices au sein de ce bloc, et enfin avec davantage de déclarations d'embauche en CC (évolution des pratiques) par les activités autorisant le CDDU.

Si 2008 reste une année de croissance de l'emploi, elle correspond à l'entrée dans la récession : le recours aux CC continue d'augmenter essentiellement au sein du bloc d'activités régies par le droit commun via des pratiques sollicitant davantage les CC et des déplacements de déclarations d'embauche en direction des activités les plus utilisatrices. En 2009, chutes de l'activité et de l'emploi s'accompagnent d'une accélération très forte du recours au CC, principalement liée aux pratiques du bloc d'activités régies par le droit commun (figure 1). Les pratiques au sein du bloc à CDDU cessent dès 2008 d'être prépondérantes dans l'augmentation du recours aux CC. C'est plutôt cohérent avec l'analyse jurisprudentielle privilégiée par K. BERCHE et ses coauteurs. Mais il ne s'agit que d'une *décélération* du recours aux CC, pas d'un retournement. Sur l'ensemble de la période, les changements de pratiques ne participent (faiblement) à la baisse du recours au CC qu'en 2011 (figure 1). Surtout, l'envolée du nombre de déclarations d'embauche en CC à partir de 2009 ne s'accompagne pas d'une accélération du recours aux CC : 2011 est même une année de recul net du recours au CC. Il s'agit d'une envolée des déclarations d'embauche en CDD qui concerne toutes les durées d'intention d'emploi.

L'évolution du recours aux CC et ses facteurs apparaissent dans l'ensemble étroitement liés aux aléas conjoncturels. Les années de ralentissement de la création d'emploi sont des années d'augmentation du recours aux CC. Jusqu'à 2008, ces augmentations sont particulièrement fortes lorsque l'écart positif entre croissance de l'activité et de l'emploi est fort : le recours aux CC apparaît comme un ressort de « croissance sans emploi ». Le lien est plus direct pour les activités régies par le droit commun en ce sens que les pratiques apparaissent plus réactives. La récession a brouillé cette relation illustrant l'utilisation défensive des CC déjà évoquée. Des comportements de rétention de main d'œuvre permanente en 2009 ont pu contribuer à limiter la hausse du recours aux CC en 2010 et 2011 : on verra que ce recours rebondit très nettement en 2012.

L'examen des années 2000-2011 selon les regroupements opérés par K. BERCHE et ses coauteurs livre deux enseignements principaux. Premièrement, le rôle du CDDU dans la montée des CC en sort nettement relativisé : l'analyse suggère des logiques largement indépendantes de l'autorisation de recours au CDDU. Deuxièmement, la contribution des ajustements réglementaires, que l'on parle du CDDU ou des règles de l'assurance chômage, semble de second ordre comparée aux tendances structurelles mises en avant ci-dessus et à la place des aléas conjoncturels dans l'ajustement du recours aux CC. En va-t-il de même pour les années 2011 à 2019 ?

Les années 2011-2019 et les règles de l'assurance chômage

À l'appui des observations précédentes, l'étude des années 2011-2019 est simplifiée en considérant le regroupement sectoriel le plus courant : la Nace 38. Il s'avère qu'isoler les cinq secteurs d'activités

ayant le plus contribué à la montée des CC sur la période suffit à capter plus 90 % de la hausse²⁷ en retrouvant les logiques socioéconomiques repérées précédemment. Ces secteurs sont : l'hébergement-restauration (IZ : 55-56) ; les activités de services administratifs et de soutien (hors intérim, NB : 77-82) ; les activités pour la santé humaine (QA : 86) ; l'action sociale et l'hébergement médico-social (QB : 87-88) ; les arts, spectacles et activités récréatives (RZ : 90-93).

La contribution du stock d'emploi à la montée des CC entre 2011 et 2019

Le tableau 2 présente les décompositions obtenues en distinguant trois phases selon la situation conjoncturelle et les règles d'assurance chômage en vigueur. Sur les 4,8 M de déclarations d'embauche en CC supplémentaires enregistrées entre 2011 et 2019 (tableau 2, dernière ligne) près de 54 % interviennent avant 2014²⁸.

L'analyse globale : conjoncture et ajustements réglementaires

En termes conjoncturels, les années 2011-2014 sont marquées par la crise de la zone euro qui étouffe la reprise de l'activité succédant à la récession. Après un recul historique en 2009, l'emploi salarié privé hors intérim ne se redresse pas (figure 2). Cela apparaît logiquement dans la décomposition de l'augmentation des déclarations d'embauche en CC : pour l'ensemble des secteurs, l'effet d'échelle y joue un rôle quasi-nul²⁹. Côté assurance chômage, les règles en vigueur sont essentiellement celles de 2009 avec une durée d'affiliation minimale de 4 mois et une possibilité de cumul allocation-salaire (activité réduite) limitée à 110 h par mois pendant quinze mois. Dans ce cadre, le nombre de déclarations d'embauche en CC augmente à un rythme annuel du même ordre qu'entre 2009 et 2011 : environ +856 000 par an³⁰. Le profil des contributions des termes c , d , e et N n'est cependant pas le même. Le taux d'embauche (e) jouait un rôle quasi-exclusif entre 2009 et 2011. Entre 2011 et 2014, la hausse de la part de CDD dans les déclarations d'embauche (d) rend compte de 22 % de l'augmentation de l'embauche en CC et le raccourcissement de leur durée sous le seuil d'1 mois de 27 % (bas du tableau 2). Dans la mesure où l'encadrement réglementaire des CC est sensiblement le même de 2009 à 2014, ces contributions plus importantes tiennent vraisemblablement à la forte incertitude conjoncturelle des années 2011-2014 : nouveau recul du CDI dans les embauches, prédilection pour les engagements contractuels de moins d'un mois. Cette lecture d'ensemble s'applique aux cinq activités ayant le plus contribué à la montée des CC sur la période (cinq premières lignes du tableau 2), à une différence près : un effet d'échelle rendant compte de près de 18 % de la hausse.

²⁷ Tableau 2 : $(1954 + 1612 + 780)/(2570 + 1643 + 544) \cong 0,91$.

²⁸ Tableau 2 : $2570/(2570 + 1643 + 544) \cong 0,54$.

²⁹ Tableau 2, dernière ligne, évolution 2011-2014 : contribution de N évaluée à 1 %.

³⁰ Tableau 2, dernière ligne : $2570/3 \cong 856$.

La phase 2014-2017 diffère moins de la précédente par son contexte macroéconomique, même si elle s'achève plus favorablement qu'elle ne débute (figure 2), que par les règles en vigueur. Les incitations correspondantes apparaissent contradictoires. D'un côté, depuis juillet 2013, une majoration du taux de cotisation chômage appliquée aux CDDU et aux CDD pour surcroît d'activité de moins de 3 mois. De l'autre, une activité réduite des demandeurs d'emploi particulièrement encouragée à partir de mi-2014 (levée des limites horaires posées au cumul allocation-salaire et adoption du dispositif de droit rechargeable). Quel reflet dans l'évolution des embauches en CC ? Une hausse qui se poursuit mais ralentit (+548 000 par an³¹, bas du tableau 2). L'amélioration de la conjoncture permet la réapparition d'un effet d'échelle moins insignifiant (contribution de N évaluée à 12 %). Combinée au renchérissement du coût des CC, cette amélioration peut aussi expliquer un regain des embauches en CDI (contribution négative de d). Ces aspects modérateurs n'empêchent cependant pas un nouvel accroissement du nombre de déclarations d'embauche en CC alimenté par la hausse du taux d'embauche. Dans le contexte d'un emploi en voie de redressement (2016-2017, bas de la figure 2), cette hausse du taux d'embauche a cependant une signification moins défensive qu'entre 2009 et 2014.

Les années 2017-2019 correspondent à une franche reprise de l'activité qui s'accompagne cette fois d'une progression de l'emploi salarié pour la plupart des secteurs. Au plan de la réglementation de l'assurance chômage, la fin de l'année 2017 est marquée par la mise en œuvre d'un nouveau mode de calcul de la durée d'affiliation, empêchant qu'on atteigne le seuil d'ouverture de droit à indemnisation en multipliant les CC à forte intensité horaire sur quelques semaines. Dans le même temps, les gestionnaires de l'assurance chômage optent pour l'abandon paradoxal de la majoration de cotisation chômage sur les CC pour surcroît d'activité. Sur l'ensemble du secteur privé, si la montée des embauches en CC connaît un coup de frein (+272 000 par an³²), elle se poursuit. Le recul de la part de CDD dans les déclarations d'embauche est contrarié par un effet d'échelle (contribution de N) particulièrement important (dernière ligne du tableau 2). Cela étant, l'augmentation des déclarations d'embauches en CC entre 2017-2019 s'avère entièrement imputable aux cinq activités tertiaires distinguées (partie supérieure du tableau 2) : pour l'ensemble des autres activités du tertiaire, la montée s'interrompt.

³¹ Tableau 2, dernière ligne : $1643/3 \cong 548$.

³² Tableau 2, dernière ligne : $544/2 \cong 272$.

Partant de cette analyse globale, le cas des activités dont le recours aux CC recule³³ dès la phase 2011-2014 et celui des activités dont l'emploi se replie³⁴, livrent peu d'enseignements nouveaux. Il s'agit pour l'essentiel de constater le prolongement de tendances déjà présentes sur 2009-2011. La discussion est donc resserrée sur le seul cas des activités dont l'emploi augmente.

Un effet d'échelle structurel progressivement compensé par le retour de la croissance

Pour toutes ces activités, la montée des CC implique donc un effet d'échelle (contribution de N positive, tableau 2). C'est particulièrement le cas des cinq secteurs y contribuant le plus fortement. Ceux-ci synthétisent les logiques repérées précédemment : la flexibilité d'usage, la (mauvaise) qualité de l'emploi, le développement de la sous-traitance et de la sphère présentielle. Ces logiques contribuent structurellement à la montée des CC et répercutent peu les aléas conjoncturels. En regroupant le spectacle et les activités de loisir (sport, parcs d'attraction, etc.), le secteur des arts, spectacles et activités récréatives (RZ : 90-93) hybride les logiques de flexibilité d'usage (produit occasionnel) et de synchronisation emploi-consommation (sphère présentielle) ; la montée des CC entre 2009 et 2014 conjugue fortes contributions de l'emploi N et du taux d'embauche e , tableau 2 cinquième ligne. L'hébergement-restauration (IZ : 55-56) évoque plus spécifiquement la sphère présentielle avec une forte hausse de la part c de CC parmi les déclarations d'embauche en CDD ; entre 2011 et 2014, l'emploi progresse mais sur des postes directement liés au service de la clientèle.

Les activités de services administratifs et de soutien (NZ : 77-82) rassemblent notamment les activités liées à l'emploi (78), la sécurité (80), les services relatifs aux bâtiments (81) et les « autres activités de soutien aux entreprises non classées ailleurs » (82.9) considérées isolément tableau 1, en première partie de l'analyse. Face aux incertitudes de la période 2009-2014, l'externalisation a continué à représenter un levier de réduction des coûts : la progression de l'emploi des services administratifs et de soutien est probablement un écho au recul de celui du secteur secondaire (industrie et construction).

³³ Le secteur secondaire (industrie et construction), les télécommunications (code Nace 61), les activités financières et d'assurance (64-66), les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (69-71), la recherche et développement (72).

³⁴ Le commerce (Nace 45-47), les transports et entreposage (49-53), l'édition et l'audiovisuel (58-60), les activités financières et d'assurance (64-66), les activités immobilières (68), les activités spécialisées scientifiques et techniques (hors R&D : 73-75), l'administration publique (84) ainsi que le bloc des « autres activités de services » qui comporte l'activité des associations (94) et les services personnels – réparation (95), blanchisserie, coiffure, etc. (96). Dans le prolongement des observations concernant la phase 2009-2011, l'examen de ces secteurs permet de documenter une *flexibilisation défensive de l'emploi*.

Tableau 2 – Décomposition de l'évolution 2011-2019 du nombre de déclarations d'embauches en CC

Nace (Nomenclature des activités dans la communauté européenne)	Evolution 2011-2014					Evolution 2014-2017					Evolution 2017-2019				
	Contributions (%)				Δn^c (en milliers)	Contributions (%)				Δn^c (en milliers)	Contributions (%)				Δn^c (en milliers)
	c	d	e	N		c	d	e	N		c	d	e	N	
IZ : 55-56 Hébergement et restauration	31	25	28	17	+373	-10	-16	58	68	+254	0	-22	27	94	+188
NZ : 77-82 Acti. de services admin. et de soutien	21	20	43	16	+436	4	-1	72	26	+461	3	-13	8	103	+139
QA : 86 Activités pour la santé humaine	12	11	69	8	+210	11	2	75	12	+204	12	0	85	3	+194
QB : 87-88 Action soc. hébergement médico-soc.	18	8	58	17	+666	6	0	72	23	+549	0	-5	66	39	+189
RZ : 90-93 Arts, spectacles et activités récréatives	13	10	60	17	+269	1	-4	41	61	+146	-6	-7	140	-27	+71
<i>Cinq activités tertiaires les plus contributrices</i>	<i>19</i>	<i>15</i>	<i>48</i>	<i>18</i>	<i>+1 954</i>	<i>2</i>	<i>-3</i>	<i>68</i>	<i>33</i>	<i>+1 612</i>	<i>2</i>	<i>-11</i>	<i>51</i>	<i>58</i>	<i>+780</i>
GZ : 45-47 Commerce, réparation auto. et moto.	52	29	24	-5	+136	>>0	>>0	<<0	<<0	-1	>>0	>>0	<<0	<<0	-13
HZ : 49-53 Transports et entreposage	28	18	59	-5	+60	-42	-120	253	10	+27	-40	135	56	-52	-20
JA : 58-60 Edition et audiovisuel	6	32	81	-20	+68	-5	-3	100	8	+79	8	54	35	3	-14
JB : 61 Télécommunications	73	-6	25	7	-3	79	36	-23	9	-1	133	-114	97	-17	+0
JC : 62-63 Activités informatiques	74	47	-48	27	+4	-31	-82	154	59	+4	-86	<<0	20	>>0	+1
KZ : 64-66 Activités financières et d'assurance	102	-61	65	-6	-4	67	37	3	-7	-13	38	76	-11	-3	-7
LZ : 68 Activités immobilières	36	22	49	-7	+67	21	20	49	10	-55	20	25	52	3	-23
MA : 69-71 Acti. Juridiq., de conseil et d'ingénierie	-3	-25	178	-50	-19	14	-7	72	20	+79	32	50	43	-24	-78
MB : 72 Recherche et développement	64	0	46	-9	-2	76	32	10	-18	-1	69	-108	42	97	+0
MC : 73-75 Autres acti. scientifiques et techniques	12	22	70	-5	+215	1	14	88	-3	-92	12	12	116	-40	-63
OZ : 84 Administration publique	-13	7	114	-8	+55	<<0	<<0	>>0	<<0	+1	<<0	17	>>0	<<0	+6
PZ : 85 Enseignement	-23	21	89	13	+28	54	-10	6	50	+22	>>0	>>0	>>0	<<0	-2
SZ : 94-96 Autres activités de services	116	27	-13	-30	+24	0	-164	4	260	+4	<<0	>>0	<<0	831	-1
<i>Autres activités tertiaires</i>	<i>26</i>	<i>30</i>	<i>43</i>	<i>0</i>	<i>+629</i>	<i><<0</i>	<i><<0</i>	<i>>>0</i>	<i>>>0</i>	<i>+52</i>	<i>29</i>	<i>72</i>	<i>60</i>	<i>-61</i>	<i>-215</i>
B-F : 05-43 Industrie et construction	-150	-15	196	68	-13	>>0	>>0	<<0	54	-22	76	108	-61	-24	-22
<i>Ens. du secteur privé non agricole hors intérim</i>	<i>27</i>	<i>22</i>	<i>50</i>	<i>1</i>	<i>+2 570</i>	<i>0</i>	<i>-18</i>	<i>105</i>	<i>12</i>	<i>+1 643</i>	<i>5</i>	<i>-52</i>	<i>62</i>	<i>84</i>	<i>+544</i>

Source : Acof-Urssaf ; calculs de l'auteur. Champ : France entière. Lecture : entre 2011 et 2014, le nombre de déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois (CC) augmente d'environ 2,6 millions ; l'augmentation de l'emploi (N) contribue pour 1 % à cette hausse, celle du taux d'embauche (e) pour 50 %, celle de la part de CDD dans les déclarations d'embauche (d) pour 22 % et celle de la part de CC parmi les déclarations d'embauche en CDD (c), pour 27 %. Précision : dans certains cas (notamment lorsque le nombre de déclarations d'embauche en CC varie très faiblement), la décomposition débouche sur des contributions dont l'ampleur excessive n'a pas de signification. Seul le signe de la contribution est alors reporté, >>0 pour une contribution positive, <<0 pour une contribution négative.

Le développement d'un emploi de mauvaise qualité continue à être illustré par les activités pour la santé humaine (QA : 86), l'action sociale et l'hébergement médico-social (QB : 87-88) : l'augmentation du taux d'embauche e persiste à y jouer un rôle essentiel (tableau 2). Mais concernant les activités pour la santé humaine, la contribution de la progression de l'emploi est de plus en plus faible à partir de 2014 (tableau 2).

Pour les cinq secteurs distingués (partie supérieure du tableau 2), la montée des CC se poursuit au cours des phases 2014-2017 et 2017-2019 en dépit des modifications réglementaires mentionnées précédemment. Les profils de contributions sont cependant divers. Les activités à emploi permanent de mauvaise qualité (santé humaine, action sociale, hébergement médico-social) présentent un très faible effet d'échelle (contribution de N) et une forte contribution de l'augmentation du taux d'embauche e (tableau 2) ; les enjeux de remplacement de personnels y restent majeurs jusqu'à la fin de la période. Les services aux entreprises (Nace NZ) accompagnent la reprise de l'activité, manifeste à partir de 2017 (figure 2), avec un effet d'échelle prépondérant : des cinq secteurs, c'est le seul à afficher un flux de déclarations d'embauche en CC plus élevé entre 2014-2017 qu'entre 2011-2014 ; la majoration de cotisation sur les CC introduite mi-2013 semble n'y avoir eu aucun effet. À défaut d'avoir permis de réduire le flux de déclarations d'embauche en CC, l'incitation a au contraire pu jouer un rôle modérateur pour les deux autres secteurs : l'hébergement et restauration ; les arts, spectacles et activités récréatives. Par rapport à la phase 2011-2014, le ralentissement sur 2014-2017 est de 32 % pour le premier³⁵, 46 % pour le second³⁶, contre moins de 18 % pour l'ensemble des cinq secteurs³⁷. Les deux secteurs affichent un fort effet d'échelle (contribution de N , tableau 2) : la part de CC dans les déclarations d'embauche recule de 2014 à 2017. De fait, les arts, spectacles et activités récréatives fortement utilisatrices de CDDU en 2014 (tableau 1 dernière colonne) ont probablement été les activités le plus affectées par la majoration de cotisation sur les CC.

Entre 2014 et 2019, la robustesse de l'activité vient progressivement compenser l'effet d'échelle : beaucoup de secteurs conjuguent progression de l'emploi et recul des déclarations d'embauche en CC. Le tableau 2 montre que cela concerne plus particulièrement la phase 2017-2019 et quelques secteurs précis : le commerce (Nace GZ), les transports et entreposages (HZ), les activités scientifiques et techniques hors R&D (MC), l'enseignement (PZ). Ces deux derniers secteurs manifestent une franche stabilisation de leur emploi avec un recul de la part d de CDD parmi les déclarations d'embauche, de la part c de contrats de moins d'un mois parmi ces CDD et du taux d'embauche e . Ce profil de

³⁵ Tableau 2 : $\frac{254}{373} - 1 \cong -31,9 \%$.

³⁶ Tableau 2 : $\frac{146}{269} - 1 \cong -45,7 \%$.

³⁷ Tableau 2 : $\frac{1612}{1954} - 1 \cong -17,5 \%$.

contributions suggère l'effet de perspectives d'activité encourageantes plutôt que celui de la dissuasion de l'emploi ponctuel de forte intensité instaurée fin 2017 par de nouvelles règles de calcul de l'affiliation à l'assurance chômage.

Le commerce (GZ) se distingue par la conjonction d'un recul de la part de CC dans les déclarations d'embauche et d'un taux d'embauche en augmentation³⁸ qui traduit des créations d'emploi nombreuses y compris en 2019. Le cas des transports et entreposage (HZ) est quant à lui un peu moins favorable : la part d de CDD dans les déclarations d'embauche recule certes mais avec une hausse des CC parmi les déclarations d'embauche en CDD (c) après 2017.

Au total, la piste privilégiée pour interpréter la montée des CC entre 2000 et 2009 n'apparaît pas invalide lorsqu'on l'applique aux années suivantes : l'articulation de facteurs conjoncturels et structurels plutôt que l'action de dispositions réglementaires précises.

La recomposition sectorielle de l'embauche

Dernière étape de l'analyse : examiner l'évolution 2011-2019 du taux de recours aux CC³⁹ en dégagant ce qui tient aux changements de pratiques de la recomposition sectorielle des déclarations d'embauche (figure 2). Par rapport à ce qui a été entrepris sur les années 2001-2011, l'analyse est simplifiée en ne distinguant pas le bloc des activités autorisant le CDDU. Elle fait cependant à nouveau intervenir la conjoncture macroéconomique générale (partie inférieure de la figure 2).

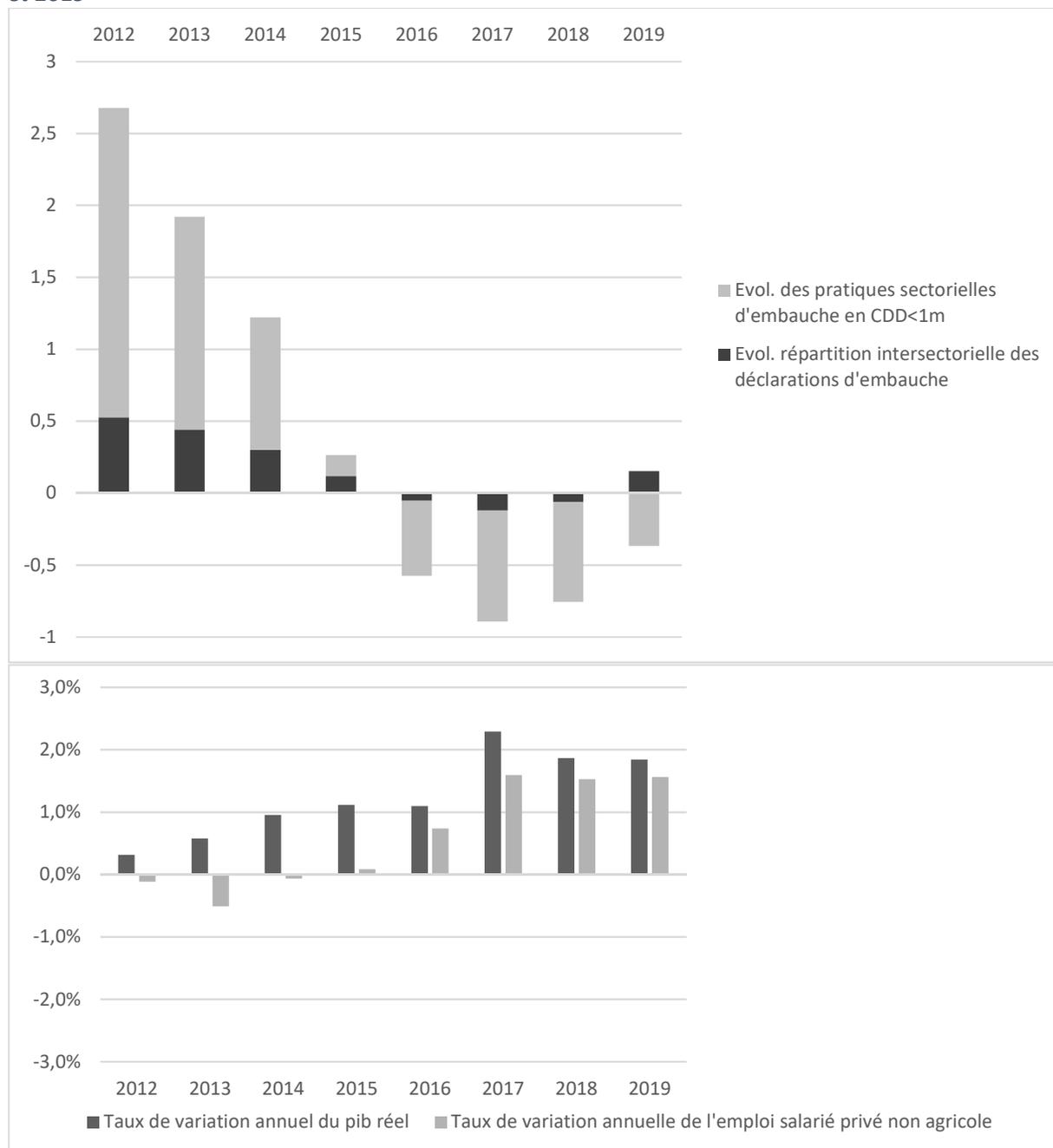
L'année 2011 avait été marquée par un recul du recours aux CC ; c'était la première fois depuis 2001 (figure 1). En 2012, ce recours rebondit fortement : + 2,65 points de pourcentage, la même hausse qu'en 2009 lors de la récession. Et comme trois ans auparavant, ce sont essentiellement les pratiques qui sont en cause : le CC apparaît comme un levier d'ajustement face à une activité qui marque encore le pas. Ce schéma se prolonge au cours des trois années suivantes avec toutefois une décélération du recours aux CC. Ces années illustrent globalement le caractère défensif de l'embauche en CC face aux incertitudes de l'activité économique : ici, le contexte d'un « double-dip » lié à la crise de la zone euro. La recomposition sectorielle des déclarations d'embauche contribue modestement à la tendance mais l'accompagne. Cela est cohérent avec la spécificité du rapport des activités les plus utilisatrices de CC à la conjoncture. Les activités de service liées à la sous-traitance de fonctions annexes par de grandes entreprises, sont précisément stimulées au moment où celles-ci cherchent à faire des économies,

³⁸ Entre 2014 et 2019, tableau 2, l'évolution de l'emploi (N) et du taux d'embauche (e) dans le commerce contribuent *négalement* à une *baisse* des déclarations d'embauche en CC ($\Delta n^c < 0$) : on a bien une hausse de l'emploi ($\Delta N > 0$) et du taux d'embauche ($\Delta e > 0$).

³⁹ Selon les notations de l'encadré 2 : n^c/n qui correspond au produit $c \cdot d \cdot e$.

c'est-à-dire lorsque leur propre activité ralentit ; l'accroissement des besoins liés au vieillissement se manifestent indépendamment de la conjoncture ; etc.

Figure 2 – Décomposition de l'évolution de la part de CC dans les déclarations d'embauche entre 2011 et 2019



Source : Acoess-Urssaf ; Insee pour le taux de croissance du PIB. Calculs de l'auteur. Champ : France entière. Lecture : entre 2011 et 2012, le PIB réel croît de 0,3 %, l'emploi salarié privé non agricole recule légèrement ; la part de CC dans les déclarations d'embauche augmente de plus de 2,65 points de pourcentage ; l'évolution des pratiques au sein de chaque secteur jouait le rôle prépondérant, 2,15 points contre 0,5 seulement lié à l'évolution de la répartition intersectorielle des déclarations d'embauche.

Quasi-ininterrompue depuis quatorze ans, l'augmentation du recours aux CC prend fin entre 2015 et 2016 (figure 2). Cela intervient dans le cadre d'une reprise encore fragile de l'activité. Difficile cependant de relier fermement cette chronique à l'introduction, mi-2013, de majorations de

cotisations patronales sur les CC... à moins d'invoquer un délai d'apprentissage ou les effets contraires de l'assouplissement en 2014 des règles de l'activité réduite. Il paraît plus raisonnable d'associer ce retournement à une dissipation de l'incertitude⁴⁰ : retour des créations d'emploi et baisse de la part de CC dans les déclarations d'embauche. La baisse du recours aux CC (il s'agit essentiellement d'un retournement des pratiques) se poursuit jusqu'à 2019 dans un contexte de reprise robuste de l'activité et de création d'emploi (figure 2). Introduit en novembre 2017, le calcul de l'affiliation en termes de « jours travaillés », défavorable aux emplois courts à forte intensité horaire, ne semble pas avoir eu d'effet déterminant sur l'évolution du recours aux CC entre 2017 et 2018 : la baisse paraissant ralentir plutôt qu'accélérer (figure 2).

L'analyse conduit donc pour les années 2011-2019 à des conclusions proches de ce qui a été avancé pour 2000-2011 : un recours défensif aux CC face à une conjoncture aléatoire. On ne retrouve cependant plus le schéma, valable jusqu'à 2008, de fortes hausses du recours aux CC les années où l'écart positif entre croissance de l'activité et de l'emploi s'élargit.

Conclusion

La présente étude documente quantitativement le lien entre évolution du stock d'emploi, recomposition sectorielle des embauches et montée des CC sur la période 2000-2019.

Premier résultat : les secteurs ayant le plus contribué à l'augmentation des embauches en contrats courts (CC) sont aussi ceux dont l'emploi a été le plus dynamique sur la période, de sorte que les contributions à la montée des CC de l'augmentation de l'emploi et du taux d'embauche sont spécialement élevées. Dans ces secteurs, une part des déclarations d'embauche en CC nourrit des créations d'emploi. Une particularité est d'ailleurs que l'évolution de leur emploi est moins sensible aux aléas conjoncturels. On peut y voir le reflet de tendances structurelles au sein d'une économie française largement tertiaisée : le développement des activités à produit occasionnel, d'activités accompagnant le vieillissement de la population, d'activités associées à la montée de la sous-traitance ou de la sphère présentielle.

Deuxième résultat : l'effet d'échelle, significatif dans de nombreux secteurs jusqu'à 2009, devient très limité par la suite. La montée des CC renvoie alors à une logique défensive. L'analyse de la phase 2009-2011 le montre de façon particulièrement claire pour nombre d'activités affectées par la récession mais le schéma se manifeste plus généralement lorsqu'on examine les variations annuelles des pratiques de recours aux CC : il ne s'agit alors pas de remplacer un salarié absent mais d'assurer une

⁴⁰ Début 2015, la Banque centrale européenne commence ses rachats de titres de dette souveraine mettant fin à la crise de la zone euro.

certaine continuité de l'activité sans procéder à des embauches pérennes. La progression rapide du taux d'embauche signifie alors exclusivement une accélération de la rotation de la main d'œuvre sur un nombre de postes figé ou en recul. Au-delà d'une réaction à une chute d'activité sectorielle, cet usage peut contribuer à expliquer des épisodes de reprise sans emploi.

Troisième résultat : au niveau sectoriel, les inflexions de gestion contractuelle de l'emploi apparaissent largement indépendantes des ajustements réglementaires tenus pour influencer le recours aux CC. Des activités n'autorisant pas le CDDU affichent des chroniques d'embauches en CC très proches de celles d'autres, censées adosser leur gestion de l'emploi au dispositif. Des modulations de recours aux CC interviennent dans certains secteurs sans changements notables de leur environnement réglementaire. Inversement, les changements de règles à une date donnée se reflètent peu dans l'évolution des pratiques d'embauche en CC des secteurs concernés. L'observation la plus manifeste au niveau macro est que le recours aux CC cesse de croître lorsque la croissance économique est forte (autour de 2 %). Il existe un contre-exemple, en 2016, qui pourrait suggérer un effet différé de la majoration de cotisation sur les CC introduite mi-2013. Mais d'autres facteurs peuvent tout aussi bien être envisagés.

Au total, décompositions sectorielles et temporelles mettent en évidence la variété des facteurs ayant contribué à la montée des CC. L'analyse suggère donc d'éviter les explications univoques mettant en cause telle ou telle institution du marché du travail. Facteurs structurels et conjoncturels, transversaux et sectoriels, se sont articulés débordant largement le rôle de dispositifs réglementaires particuliers. L'analyse n'apporte en particulier aucun élément plaidant pour un rôle significatif des règles de l'assurance chômage entre 2000 et 2019.

Références

- Askenazy, P., Behaghel, L., Laouenan, M., & Meurs, D. (2019). Quarante ans d'analyse du travail et de l'emploi: points de vue de quatre économistes. *Travail et emploi*, (158), 69-94.
- Audier, F., Bacache-Beauvallet, M., Courtioux, P., & Gautié, J. (2015). Politique salariale et mode de rémunération dans la fonction publique en France depuis le début des années 2000: mutations et enjeux. *Revue française d'administration publique*, (1), 213-229.
- Berche, K.; Hagneré, C.; Vong, M. (2011, Décembre). Les déclarations d'embauche entre 2000 et 2010 : une évolution marquée par une progression des CDD de moins d'un mois. *AcosStat n°143*.
- Benghalem, H. (2016, Janvier). La majorité des embauches en contrats courts se font chez un ancien employeur. *Eclairages, Etudes et Analyses n°14*.
- Bornstein, A., & Perdrizet, W. (2019, Avril). Le développement des contrats de très courte durée en France. *Trésor-éco n°238*.

- Cahuc, P., & Prost, C. (2015, Septembre). Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi. *Les notes du conseil d'analyse économique n°24*.
- Carbonnier, Clément, Bruno Palier, and Michaël Zemmour. "Tax cuts or social investment? Evaluating the opportunity cost of French employment strategy." *Cambridge Journal of Economics* 40.6 (2016): 1687-1705.
- Ceci-Renaud, Nila. (2016). Les fonctions de service dans l'industrie manufacturière : la moitié des emplois directs. *Insee Référence - Entreprises en France*.
- Cohen, Daniel. *Trois leçons sur la société post-industrielle*. Paris: Seuil, 2006.
- Cour des comptes (2018), Le recours croissant aux personnels contractuels – Un enjeu désormais significatif pour l'éducation nationale, Communication à la commission des finances du Sénat, mars 2018.
- Gouardo, C., Lengart, F. (2019). Où réduire le poids de la dépense publique ? *La note d'analyse*, 74(1), 1-16.
- Grégoire, M., Remillon, D., Baguelin, O., Vivès, C., Kim, J. Y., & Dulac, J. (2020, Septembre). Emploi discontinu et indemnisation chômage : quels usages des contrats courts ? Rapport de recherche, APR Dares.
- Guibert, Christophe, and Bertrand Réau. "Les travailleurs du tourisme dans la tourmente." *L'Economie politique* 3 (2021): 36-46.
- Inan, C. (2013, Février). Les absences au travail des salariés pour raison de santé : un rôle important des conditions de travail. *Dares-Analyses n°009*.
- Marie, E. et V. Jaouen. (2015, Décembre). Evaluation du contrat à durée déterminée d'usage. Inspection générale des affaires sociales.
- Peyrin, Aurélie. Les recompositions des normes d'emploi public. *Revue française de socio-économie*, 2020, no en lutte, p. 201-218.
- Peugny, Camille. L'évolution de la structure sociale dans quinze pays européens (1993-2013): quelle polarisation de l'emploi ? *Sociologie*, 2018, no 4, vol. 9.
- Picart, C. (2014, Avril). Une rotation de la main d'oeuvre qui a presque quintuplé en 30 ans. *Document de travail Insee n°F1402*.
- Rémy, V. (2019). Comment les employeurs mobilisent-ils les contrats très courts ? *Dares Analyse n°019*.
- REYNARD, Robert, VIALETTE, Pascal, et GASS, Clément. Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires. *INSEE Première, no1538*, 2015.
- Zilloniz, S. (2017, Juillet). Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ? *Dares-Analyse n°046*.